

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Le Ministre

N/Réf : CI 0604451
V/Réf : LS/LM/LG_055

REÇU LE
- 27 JAN 2010

Paris, le 27 JAN. 2010

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 octobre 2009, vous avez appelé mon attention sur la situation de certains exploitants soumis à contrôle n'ayant pu bénéficier du versement anticipé des aides.

Conformément à la réglementation, il a été possible cette année et de façon exceptionnelle de verser un acompte à la date du 16 octobre 2009 aux bénéficiaires d'aides sous réserve que l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place aient été réalisés. Le non respect de cette condition aurait pu mettre en péril la totalité du montant versé par l'Etat.

Cette possibilité a été ouverte de façon à soulager la trésorerie des exploitations dans une période économique difficile.

En vertu de cette réglementation, il n'a toutefois pas été possible de mettre en paiement les dossiers pour lesquels les résultats des contrôles administratifs et des contrôles sur place n'étaient pas terminés. Les exploitants concernés ont pu, dès le 1^{er} décembre 2009, percevoir la totalité des aides une fois intégrés les résultats de ces contrôles. L'Agence de Service et de Paiement a ainsi procédé au paiement du solde de 350 000 dossiers.

J'ai demandé à mes services d'être particulièrement vigilants avec les exploitations n'ayant pas bénéficié de cette avance, notamment dans le cadre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture annoncé par le Président de la République le 27 octobre 2009 à Poligny.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Bruno LE MAIRE

Monsieur Luc SMESSAERT
Président de la Fédération Départementale
des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Oise
Rue Frère Gagne
B.P. 40463
60021 BEAUVAIS CEDEX